

MASCARADE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Lyon

Un an... 8 fr.
Six mois... 4 fr.

Les Abonnés

Se traitent de gré à gré.

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Départements

Un an... 10 fr.
Six mois... 5 fr.

Etranger

Un an... 12 fr.

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser à l'imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

BONIMENT

Les gens qui auront vécu les six derniers mois de l'année 1870, les six premiers mois de l'année 1871, pourront se vanter d'avoir vécu longtemps.

Depuis l'enthousiasme jusqu'à l'abattement, depuis l'illusion irrésistible jusqu'à la déception cruelle, depuis l'espoir jusqu'au découragement, depuis la joie d'une victoire possible jusqu'à la douleur d'un écrasement fatal, nous aurons parcouru toute la gamme des émotions humaines, et pour couronner l'œuvre, nous voici placés aujourd'hui en face du plus redoutable problème que jamais une nation ait eu à résoudre.

Que faire, que décider? telle est l'interrogation terrible que doivent se poser avec angoisse les citoyens qui se sentent le cœur à se vaillant et les épaules assez robustes pour accepter aujourd'hui, pour porter sans fléchir le fardeau écrasant de la représentation nationale.

Il faut pourtant chercher à dégager son esprit des émotions douloureuses qui l'assailent et qui pourraient altérer la rectitude de notre jugement, il faut écarter de notre pensée les passions, les ardeurs ou les découragements capables de l'égarer, il faut si c'est possible faire un effort d'indifférence et essayer d'envisager la situation de sang-froid, sans colère, sans haine, sans désespoir.

La situation la voilà dans son attristante réalité.

Paris a capitulé.

Un armistice de vingt-un jours est conclu sur terre et sur mer.

Les élections sont fixées pour le 8 fé-

vrier, et l'assemblée est convoquée pour le 15, avec mandat de décider la paix ou la guerre.

La capitulation de Paris, il fallait s'y attendre.

Il fallait s'y attendre, cela était inévitable, puisque nos armées de secours, battues et refoulées, étaient impuissantes à débloquer notre capitale.

Paris avait à lutter à la fois contre les Prussiens et contre la famine, c'était trop du dernier ennemi.

Les Prussiens n'auraient pu le prendre, la famine a fait son œuvre lente et en a triomphé.

Que M. de Molke ou que le roi Guillaume ne se fassent pas gloire de la reddition de la grande ville, car cette gloire ne leur appartient pas, — cette gloire ils la volaient.

Paris avec sa population de deux millions d'âmes, a résisté pendant quatre mois et demi, sans que les trois cent mille soldats de Guillaume aient osé tenter l'assaut d'un de ses forts, Paris s'est rendu, non par crainte de voir tomber ses combattants dans la lutte, mais par peur de voir mourir de faim des enfants et des femmes.

Aussi ne sommes-nous pas de ceux qui voient dans la capitulation de Paris un acte de faiblesse, Paris a été courageux et héroïque jusqu'au bout, et nous éprouvons une pitié mêlée de dégoût, quand nous voyons crier à la lâcheté et même à la trahison certains fonctionnaires méridionaux, dont l'incurie coupable n'a pas su organiser une seule légion prête au combat, envoyer un seul mobilisé jusqu'à moitié chemin de Paris seulement.

Mais si nous n'avons pas le droit de jeter une seule parole de blâme sur la capitulation de Paris, il nous est difficile d'apprécier de la même façon l'armistice conclu

par Jules Favre avec Bismark.

A supposer qu'en principe, cet armistice fût une nécessité de la situation, jamais au grand jamais il ne devait être conclu sans consulter la délégation de Bordeaux.

Jamais au grand jamais, les bases ne devaient en être arrêtées en dehors de la participation des organisateurs de la défense en province, qui seuls pouvaient donner des renseignements exacts sur la situation de nos armées, qui seuls étaient capables de discuter utilement et sciemment les conditions d'une suspension d'armes.

Ainsi qu'est-il arrivé?

Il est arrivé que le ministre prussien a trompé indignement son adversaire imprudent; il est arrivé que l'armistice n'a pas été convenu pour notre armée de l'Est, afin de laisser à Manteuffel, le temps d'achever ses mouvements stratégiques, le temps de cerner, d'envelopper les 100,000 hommes que nous avons envoyés à la délivrance de Belfort, et qui ont été obligés de se jeter en Suisse, pour échapper à un nouveau Sedan.

Telle est la terrible conséquence à laquelle nous a exposés l'étourderie inconcevable qui a présidé à la conclusion de l'armistice.

Certes, nous repoussons loin de nous les gros mots de crime et de trahison que quelques esprits exaltés accolent aujourd'hui au nom de Jules Favre, car le crime et la trahison exigent une volonté arrêtée, une intention coupable, une idée préconçue, une combinaison odieuse qui n'ont jamais été dans l'esprit de Jules Favre, mais nous ne saurions dissimuler que dans cette circonstance il a commis, involontairement nous en sommes convaincus, il a commis une imprudence inouïe, une faute énorme et presque impardonnable.

Aussi est-il facile de s'expliquer le sentiment de colère et d'amertume qu'a dû

éprouver Gambetta en apprenant que sans le prévenir, sans le consulter, sans lui demander son avis, on annihilait d'un coup de plume une partie des efforts qu'il avait faits depuis plusieurs mois, efforts souvent stériles, grâce à l'incurie, à l'incapacité, au mauvais vouloir et aux erreurs de fonctionnaires ou chefs subalternes, mais dont la stérilité ne saurait être imputée au jeune ministre qui seul, isolé pour ainsi dire entre ces deux pôles négatifs appelés Crémieux et Glais-Bizoin, a déployé pour la défense nationale une activité et une ardeur qu'il serait injuste de méconnaître.

De cette chute glorieuse de Paris, de cette erreur grave d'un armistice conclu inconsidérément, est sortie la convocation d'une assemblée.

C'était nécessaire, c'était indispensable, c'était fatal.

Le gouvernement de la défense nationale irrégulier, nommé par acclamations était fait pour le combat, comme il l'avait dit lui-même.

Le combat cessant, il fallait constituer régulièrement la représentation nationale.

Pas d'élections! crient beaucoup de gens plus ardents que réfléchis.

Pas d'élections, — bon, mais alors, quoi?

Nous-mêmes nous avons crié, pas d'élections! alors qu'on se battait, car il fallait songer à autre chose qu'à apporter un bulletin dans une boîte de scrutin.

Mais aujourd'hui:

Continuer la guerre en dépit de l'armistice? Nous serions écrasés définitivement au bout de huit jours, car la capitulation de Paris laisse aux Prussiens deux cent mille hommes de plus à envoyer contre nos armées déjà tenues en échec.

Pas d'élections, mais c'est la guerre civile alors, ce sont les Français se fusillant dans les rues, quand ils n'ont pas assez

FEUILLETON DE LA MASCARADE

LA GRANDE MALADE.

La chambre est haute et vaste. — Les meubles somptueux, les riches tentures, les objets d'art qui la décoraient sont brisés, lacérés, mutilés. — Les tiroirs sont vides, encore à moitié ouverts, les armoires pillées, et l'argenterie a disparu. Tout porte les traces d'une lutte ardente, d'une lutte furieuse, qui s'est terminée par la rapine et la dévastation, après laquelle le vainqueur a de sa main brutale cassé et mis en pièces ce qui ne pouvait pas tenir dans ses poches.

Sur une chaise longue est étendue la malade. A son front s'ouvre une plaie béante. Près du cœur ses vêtements imbibés de sang, montrent que là aussi elle a été frappée d'une blessure terrible qui ne se cicatrise pas. Son bras endolori et lassé par la lutte pend inerte le long de son corps, retenait un reste de glaive que ses doigts crispés n'ont pas pu lâcher. Sa belle et noble tête appuyée, abandonnée contre un coussin, au milieu de ses cheveux épars, est empreinte d'une expression de douleur navrante, mais dans ses lèvres crispées, dans ses yeux assombries où s'allume parfois un éclair de fureur, en lit

moins la souffrance humaine de ses blessures que l'indignation et la rage de sa défaite.

Une pauvre fille blessée elle aussi, et qui soit par inexpérience de la lutte, soit parce qu'elle est arrivée trop tard au combat, n'a pas pu sauver l'illustre malade, est assise auprès d'elle, cherchant à soulager, à guérir des blessures qu'elle a été impuissante à détourner.

— Vous pleurez, mère-patrie, vous souffrez affreusement?

— Oui je pleure, oui je souffre affreusement, non pas de cette plaie béante à mon front, non pas de cette blessure qui saigne à ma poitrine, ceci n'est que la surface; ma douleur vient de plus profond. Je pleure ma gloire abattue et humiliée, je pleure la défaite de la sainte cause que je défendais...

— Me pardonnez-vous mon impuissance à vous secourir et à vous sauver?

— Te pardonner, enfant... Est-ce toi la coupable, est-ce toi qui m'a jetée désarmée aux mains d'un ennemi puissant et des longtemps préparé à la lutte? Est-ce toi qui m'as abandonnée lâchement et qui m'as laissée à l'heure du péril? Non, non! c'est sur d'autres que doit peser la responsabilité de cette honte, et pour toi chère fille, qui es accourue à ma défense sans autre arme qu'un dévouement et qu'une ardeur parfois mal dirigée, pour toi qui n'es pas responsable des fautes commises en ton nom, je ne t'accuserai jamais, et je saurai distinguer entre la noble fille qui s'appelle République et les maladroits ou les intrigants qui s'intitulent républicains... Quel bruit entends-tu là bas?

— De nombreux visiteurs demandent à vous voir. Peux-tu leur laisser entrer...

— Oui, oui, laissez venir... nous y trouverons d'anciens amis.

Un serviteur annonçant. — Sa Majesté l'Angleterre!

La France. — Ah! c'est vous, voisine?

L'Angleterre. — Oui c'est moi, mon illustre et puissante alliée, moi qui viens vous apporter l'expression de toutes mes sympathies... qui viens vous dire combien je prends part aux malheurs...

La France. — Vraiment, vous êtes mille fois trop bonne. Dites-moi, comment vont les affaires?

L'Angleterre. — Les affaires? qu'entendez-vous...

La France. — Mon Dieu oui, le commerce, l'épicerie, la marée, les cotonnades... Comptez-vous cette année sur un brillant inventaire?

L'Angleterre. — Sans doute, sans doute, si aucune faillite... mais laissons cela de grâce, parlons d'autre chose, parlons...

La France. — Pourrais-je trouver un sujet qui vous intéressât davantage?

L'Angleterre. — Votre raillerie est cruelle, voisine, et l'amertume de vos paroles...

La France. — Du tout, il n'y a dans mes paroles ni amertume, ni raillerie. Vous vous êtes consacrée depuis plusieurs années entièrement et exclusivement à l'industrie, trafiquant à peu près de tout, et je pense vous être agréable en amenant la conversation sur ce terrain.

L'Angleterre. — Malgré votre insinuation peu charitable, il y a pourtant une chose dont je n'ai

jamais trafiqué.

La France. — En vérité, et pourrait-on connaître le nom des marchandises qui ont échappé à votre esprit industriel?

L'Angleterre. — Ces marchandises s'appellent: la dignité et l'honneur Anglais!

La France. — Je croyais que vous aviez demandé une indemnité en argent pour l'affaire de Duclair?

L'Angleterre. — Pourrais-je faire autrement? Des vaisseaux chargés de houille! Et la houille vaut quatre francs les cent kilos.

La France. — Et combien vaut votre pavillon lacéré et foulé aux pieds?

L'Angleterre. — Ça dépend de la qualité et de la largeur du madapolam. En grande largeur et avec un tissu un peu fin, il nous est impossible de le céder à moins de...

La France. — Oui c'est un prix à débattre, et je ne saurais trop vous engager à vous lancer dans cette nouvelle voie inexploitée... Un douzaine d'affronts par an pourraient vous rendre bon!

L'Angleterre. — Ah! vous me faites payer chèrement, voisine, la sympathie qui m'a conduite auprès de vous, à cette heure douloureuse, et je ne m'attendais pas à un semblable accueil.

La France. — Payer, dites-vous? mais votre sympathie ne vous a pas coûté un penny que je sache, et vous avez tort de vous plaindre. Votre amitié m'est revenue plus cher il y a quinze ans, peut-être auriez-vous dû vous la rappeler...

L'Angleterre. — Vos reproches tombent mal, au moment même où la conférence de Londres...

de tout leur sang, de toutes leurs forces, de toutes leurs armes contre le Prussien !

Nous ne pensons pas que cette pensée oïseuse puisse venir à l'esprit d'aucun citoyen honnête, mais nous supplions les patriotes sincères d'y regarder de près, et de prendre garde à ce danger épouvantable qui serait le comble de nos calamités, qui serait la dernière de nos hontes : la guerre civile.

Si, — faisons des élections et tâchons de les faire bonnes, libérales et intelligentes.

Faisons des élections sincèrement, loyalement, honnêtement et franchement républicaines.

Écartons, rejetons bien loin tout candidat réactionnaire, tout candidat monarchiste et cela dans l'intérêt même de la tranquillité, de l'ordre, de la stabilité de nos institutions, cela dans l'intérêt même des gens qui s'intitulent conservateurs et anti-révolutionnaires.

Parce qu'avec un gouvernement monarchique les révolutions seront toujours à recommencer ;

Parce que la République est une prétendante qui n'abdiquera jamais, puisqu'elle fonde son droit non sur une hérédité problématique, non sur une mission plus au moins providentielle, mais sur ces deux choses éternelles qui se nomment la Justice et la Liberté.

Nommons donc des républicains, rien que des républicains à cette Assemblée nationale qui dans quinze jours nous apportera la paix ou la guerre.

La paix que nous désirons tous, la paix qu'appellent de leurs vœux tant de familles désolées, mais qui ne serait qu'une guerre à courte échéance si nous nous laissons imposer des conditions humiliantes.

La guerre que nous impose une nécessité terrible, la guerre que nous commandent la Justice, l'honneur, l'intérêt même, mais qui ne peut se continuer dans les conditions où nous la faisons, qui ne peut se continuer si on envoie au combat au plutôt au massacre des soldats mal instruits, mal dirigés, mal équipés, mal armés et mal nourris.

Il y a pas à sortir en effet de ces deux positions :

I. Nous ne pouvons pas faire la paix avec une cession territoriale ;

Parce que si nous avons le pouvoir, si nous avons le droit de payer des milliards qui ne représentent que des pièces de métal, de céder même des vaisseaux qui ne représentent que des pièces de bois ou des plaques de fer,

Nous n'avons ni le pouvoir ni le droit de prussianiser des populations qui veulent rester Françaises, nous n'avons pas ce droit sans porter atteinte à la dignité et au libre arbitre du citoyen.

II. Nous ne pouvons pas continuer la guerre comme nous l'avons faite jusqu'à ce jour, parce que nous le répétons,

avec des chefs incauables, avec des soldats mal expérimentés, avec des soldats qui se défilent de leurs armes, avec des soldats qui ne mangent pas, nous n'arriverons qu'à des massacres et à des désastres successifs.

Voilà en présence de quelle alternative terrible vont se trouver les députés de la France.

Pour les aider dans la solution de ce problème effrayant, il faut que ces vingt-un jours d'armistice soient employés sans perdre un jour, sans perdre une heure, à l'exercice, à l'instruction, à l'armement de nos mobilisés.

Ne multiplions pas les levées en masse, nous avons expliqué vingt fois que les troupes d'hommes se débloquent contre le moindre obstacle aussi bien que les troupes de moutons, et cinq batailles perdues sont là pour le prouver.

Mais efforçons-nous d'organiser, d'organiser, d'organiser sagement, intelligemment, soigneusement, de façon à ce que si le mot de guerre sort de l'assemblée nationale, nous ayons à opposer aux Prussiens, non pas des masses d'hommes sans cohésion et sans direction, mais des armées fortement et solidement constituées, des armées qui puissent vaincre.

Dans le cas contraire, dans le cas où toute résistance serait considérée comme impossible, nous pouvons subir la violence et la force brutale, mais nous ne devons ni la reconnaître ni nous incliner devant elle.

Une signature emportant la cession de la Lorraine et de l'Alsace ne peut pas être donnée par la France.

La Prusse en vertu du droit du plus fort, en vertu du droit de ses canons Krupp et de ses obusiers, pourra faire occuper par sa soldatesque une partie de notre territoire, mais il est de notre devoir et de notre dignité de ne jamais reconnaître, de ne jamais consacrer par une adhésion cet envahissement, cette violation du droit et de la Justice.

Il peut arriver qu'un voyageur soit surpris au coin d'un bois par deux coupe-jarrets qui le pistolet sous la gorge, s'emparent de son porte-monnaie et de sa montre, mais il ne leur remet pas bénévolement le contenu de ses poches, en leur disant : Mes bons messieurs, donnez vous la peine d'accepter.

C'est la situation que la France doit garder vis-à-vis de la Prusse, si elle est dans l'impossibilité absolue de mieux faire.

Il faut que la Prusse demeure publiquement la voleuse, et la France la volée.

Les gentarmes arriveront peut-être quelque jour.

Jacques BARBIER.

L'armée de l'Est

Il y a deux mois à peine, la France envoyait dans l'Est une armée de plus de cent mille hommes destinée à débloquent Belfort et à porter ses opérations jusque dans la Lorraine et dans l'Alsace.

Après quelques semaines de campagne cette armée a été décimée, désorganisée, épuisée, non par le feu de l'ennemi, mais par les privations, les maladies et les fatigues, non par les balles prussiennes, mais par le froid, mais par la faim.

Cette armée s'est pour ainsi dire fondue, effondrée, et ses épaves sont allées s'échouer sur le territoire Suisse, pour échapper à une capitulation.

Désespéré de n'avoir pu réussir dans ses opérations, désespéré de toujours reculer, le général Bourbaki s'est bravement brûlé la cervelle, et ce suicide héroïque doit écarter de son nom et de sa mémoire le reproche de trahison qui s'attache aux noms de Bazaine, de Canrobert, de Lebauf et de Froasard.

Mais il nous semble impossible que l'engagement d'une armée de 100,000 hommes réduite à l'impuissance de marcher, parce que les soldats n'avaient pas de souliers, réduite à l'impuissance d'agir énergiquement, parce que les hommes manquaient de pain, réduite à l'impuissance de combattre parce que les munitions n'arrivaient pas ; il nous semble impossible qu'un désastre semblable s'accomplisse tranquillement sans qu'on en recherche et qu'on en punisse sévèrement les auteurs.

Les auteurs on doit les trouver dans les intendances qui ont laissé nos soldats manquer de vivres et de munitions.

Chez les fournisseurs d'équipement qui ont vendu des rognures de cuir pour des souliers, des rognures de drap pour des tuniques et des capotes.

Or, nous demandons si nos autorités se décideront enfin à faire des enquêtes sur les malversations de tous genres dont nos malheureux soldats sont victimes.

Nous demandons si on persistera dans ce système incroyable d'indulgence à l'endroit des incuries et des vols qui se commettent dans l'organisation et l'habillement de nos troupes.

Nous demandons si cette leçon terrible d'une armée de cent mille hommes, détruite au bout de quatre semaines, suffira pour attirer l'attention de nos gouvernants et de nos administrateurs, pour leur démontrer que des soldats ne peuvent pas vivre sans manger, ne peuvent pas résister au froid sans vêtement solides, ne peuvent pas combattre sans munition.

Et quelque réjouissantes que soient nos questions, quelque gaieté que les réclamations de ce genre la inspirent d'ordinaire à M. Challemel Lacour, nous le supplions de vouloir bien ne pas nous répondre par un calembourg.

Les Préfets farceurs

Il est vraiment remarquable combien certains de nos fonctionnaires ont du goût pour la gaudriole et la plaisanterie, quoique la situation

actuelle ne présente rien de gai.

L'empire nous avait donné les préfets à poigne, le gouvernement de la défense nationale nous aura fait connaître les préfets farceurs.

Dernièrement, c'était le citoyen Peigné-Crémieux, préfet de la Drôme, et gendre de son beau-père, qui, après avoir reçu de la municipalité de Die, une adresse contenant quelques réclamations et quelques critiques courtoises, à propos de l'organisation de la défense nationale, se faisait un malin plaisir de rendre un arrêté réjouissant, dont voici à peu près le teneur :

« Considérant que de l'adresse de la municipalité de Die, il appert ouvertement que « cette petite ville est douée d'un patriotisme « dépassant de beaucoup le patriotisme des « autres communes du département ;

« Que, dès lors, il est de toute justice, de « lui faire supporter les charges de la défense « nationale, en raison directe de l'intensité du « dit patriotisme ;

« Arrêtons que dans la répartition des dépenses extraordinaires, nécessitées par la « guerre, la ville de Die, paiera une part proportionnelle double de celle des autres communes du département.

Il paraît que cet aimable badinage, relevé comme il le méritait de l'être, par les conseillers municipaux de Die, a empêché M. Challemel-Lacour de dormir.

Et, désireux de ne pas être en reste avec son collègue Peigné-Crémieux, gendre de son beau-frère, notre préfet a imaginé quelque chose de beaucoup plus drôlatique encore, en nommant nos confrères Eugène Véron, du Progrès, et Max Grassis du Salut public, membres d'une commission d'enquête, pour rechercher les fraudes et les malversations signalées dans les fournitures d'équipements de nos légions.

« Tiens, tiens, s'est dit M. Challemel, dans le silence de son cabinet, mon ami Véron m'agace avec ses réclamations que le Salut public s'empresse de reproduire ; c'est le cas de leur jouer un petit tour de ma façon. Je vais nommer Véron inspecteur des souliers, et Max Grassis, vérificateur du drap des tuniques de la 1^{re} et de la 2^e légion du Rhône.

Ce sera d'autant plus cocasse que ces souliers n'existent plus et que ces tuniques sont en loques. — Il faut bien rire un peu.

Et aussitôt M. Challemel-Lacour a dicté à son secrétaire Gomot, l'arrêté publié par nos deux confrères, lequel arrêté ferait une admirable figure dans un vaudeville de MM. Labiche et Dacour.

Il fallait décidément que M. Challemel-Lacour fût nommé préfet du Rhône pour nous faire connaître ces façons aimables d'administrer, qui jettent un peu de gaieté sur les horreurs de la guerre.

Des légionnaires marchent pieds nus parce qu'on leur donne des chaussures en carton, d'autres gèlent de froid, parce que leurs vêtements sont en pelure d'oignon.

Il se trouve des journalistes qui osent s'en plaindre et réclamer une enquête contre les fournisseurs.

Ah ! ah ! très amusant !

Voilà le moment de nous faire du bon sens et de nous désolifier la rate.

Secrétaire, écrivez : Attendez, etc.... Si nos administrés ne s'en tiennent pas les côtes, c'est qu'ils auront le rire malaisé et l'humeur d'autrement chagrine.

Là ne se borne pas, du reste, les décisions folâtres et les déterminations réjouissantes de M. Challemel.

Oyez plutôt :

Un arrêté du ministre de la guerre du mois de novembre dernier, a fixé à 4,200 fr. pour le colonel, à 900 fr. pour les chefs de bataillon, à 600 fr. pour les capitaines et à 400 fr. pour les lieutenants et sous-lieutenants, l'indemnité

La France. — La conférence de Londres ! Je ne pensais pas, voisine, que vous seriez venue me voir pour m'entretenir de plaisanteries et de choses ridicules... Allons adieu, et merci quand même de votre visite...

Veuillez, je vous prie, à ce qu'on paie le fiacre de madame.

L'Angleterre. — Du tout, du tout, je ne souffrirai pas...

La France. — Laissez donc, ce sera une petite indemnité pour mes mauvais compliments.

L'Angleterre. — Ah ! dans ces conditions je ne saurais résister ; (à part) toujours quarante sous de gagnés.

— Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies.

Alexandre II. — J'aurais cru manquer à tous mes devoirs, madame, si je n'étais venu vous présenter mes sincères compliments de condoléance...

La France. — Sincères, dites-vous ?

Alexandre II. — Eh quoi, madame, douteriez-vous...

La France. — Oh je ne doute de rien : donnez-vous donc la peine de vous asseoir, Sire, et tâchez de trouver un siège solide. — Mon mobilier, vous le voyez est fort détérioré. Autrefois je vous recevais mieux...

Alexandre II. — Oui, je me souviendrai toujours de l'accueil aimable et gracieux que vous me fîtes il y a trois ans...

La France. — En vérité, vous vous rappelez cela ?

Alexandre II. — Comment donc, et je prétends même ne l'oublier jamais.

La France. — Je ne supposais pas que vous eussiez la mémoire aussi longue ! alors vos souvenirs, dit-elle, pourraient-ils remonter à une quinzaine d'années ?

Alexandre II. — Sans doute.

La France. — Ne vous souvient-il pas qu'à cette époque certaine flotte fut sauvée d'une destruction complète grâce à l'intervention d'un ennemi généreux...

Alexandre II. — Mais non, mais non, cette petite histoire ne me revient pas du tout à la mémoire.

La France. — Il me semblait bien.

Alexandre II. — Du reste je pourrai en parler à Gortschakoff ; peut-être se rappellera-t-il mieux ?

La France. — C'est cela, parlez en à Gortschakoff. Mais qu'avez-vous Sire, et pourquoi cet air effaré ?

Alexandre II. — Quelle est cette jeune fille qui nous écoute ?

La France. — Oh n'ayez pas peur ! c'est ma garde-malade que vous devez connaître... de nom du moins. Elle s'appelle la République.

Alexandre II, se levant subitement. — La République ! Je vous demande pardon de vous quitter un peu brusquement, mais je ne fréquente pas cette société là...

La France. — Allez, allez, Sire, vous avez beau vous sauver, tôt ou tard elle vous atteindra, vous ou quelqu'un de vos vôtres.

Alexandre II. — Je tâcherai dans tous les cas, que ce soit le plus tard possible ; c'est pourquoi je cherche à éviter la contagion. Madame vous servi-

teur...

La France. — Bonsoir Sire, et parlez à Gortschakoff de l'incident que je vous ai rappelé. — Cela pour ait lui servir pour la conférence de Londres.

Alexandre II. — Je lui en parlerai, mais il m'étonnerait qu'il s'en souvint mieux que moi.

— Sa Majesté l'empereur d'Autriche !

La France. — Eh quoi, vous vous êtes donné la peine de vous déranger ?

François-Joseph. — Pensez-vous, madame, que j'aurais pu rester insensible aux douleurs que vous souffrez ?

La France. — Insensible, non pas ; je crois que vous avez bon cœur ; mais vous auriez pu craindre de vous compromettre en venant me rendre visite.

François-Joseph. — Est-ce que vous pensez sérieusement que la Prusse pourrait considérer comme violation de neutralité une simple visite de politesse qui n'engage à rien après tout...

La France. — Comme vous dites, cela n'engage à rien, et j'accepte votre visite pour ce qu'elle vaut.

François-Joseph. — Ne prenez pas, je vous en prie, ces mots en mauvaise part, mais de Bismarck m'a tellement recommandé de ne pas trop m'avancer dans l'expression de mes sentiments, que je tremble toujours de commettre une étourderie ou une maladresse.

La France. — Rassurez-vous Sire ; il n'y a plus aujourd'hui de maladresse à commettre : c'est déjà fait.

François-Joseph. — Hein, que dites-vous ? me serais-je laissé aller... pourtant je ne vous ai pas même tendu la main en entrant.

La France. — C'est vrai et c'est la différence qui existe entre le lendemain de la bataille de Sedan et le lendemain de la bataille de Sadowa.

François-Joseph. — Ce reproche, madame, m'affecte péniblement, mais croyez bien que je ne suis pour rien dans cette indifférence, et si de Bismarck n'avait pas pu de se compromettre...

La France. — Allez-vous en Sire, voilà cinq minutes que vous êtes là, et si la Prusse apprenait...

François-Joseph. — Vous avez raison, je me sauve, car de Bismarck me l'a répété cinq ou six fois en partant : ne faites qu'entrer et sortir, et je suis déjà resté trop longtemps.

La République. — Voulez-vous me permettre de vous accompagner jusqu'à la porte...

François-Joseph. — Jamais de la vie ! Ah bien oui, il ne manquerait plus que cela !

— Sa Majesté le roi d'Italie.

Victor Emmanuel. — Laissez-moi, ma chère bienfaitrice, venir presser la main généreuse et puissante qui m'a donné mon royaume...

La France. — Tiens, vous vous en souvenez aujourd'hui ?

Victor Emmanuel. — Pourrais-je l'oublier jamais ?

La France. — Mais il me semble que voilà quatre mois que vous l'oubliez et la mémoire vous revient un peu tard.

Victor Emmanuel. — Oui j'en conviens, je mérite votre colère, et mon indifférence, mon inertie, ont dû vous paraître bien coupables. Mais réfléchissez-y, avais-je les moyens d'intervenir dans cette horrible guerre ?

d'équipement à allouer aux officiers des légions de marche.

Or, comme les finances de la ville sont absolument à sec, comme les revenus de l'octroi sont supprimés, comme les emprunts ne se couvrent pas, comme les impôts rentrent mal, M. Challemeil-Lacour a pensé avec raison que cet état de choses avait besoin d'être égayé, et il a pris la résolution folichonne d'allouer aux officiers des 3e et 4e légion du Rhône, une indemnité double, ou à peu près, de celle fixée par le ministre de la guerre, c'est-à-dire :

Au colonel. 2,450 fr.
Aux chefs de bataillon. 1,850
Aux adjudants-majors et officiers montés. 1,650
Aux capitaines. 1,150
Aux lieutenants et sous-lieutenants. 950

Peut-on trouver, dites-vous, quelque chose de plus franchement gai et de plus impayable ?

Certes, M. Challemeil-Lacour peut avoir souvent manqué d'énergie bien dirigée, il peut avoir protégé des gens indignes de l'être, révoqué à tort et à travers des officiers capables et aguerris, il peut avoir justifié bien des critiques, mécontenté inutilement pas mal de gens, mais quand il s'en ira, nous le regretterons ; car, vrai, il nous aura bien fait rire.

Farceur de préfet, va ! Est-il possible d'être aussi drôle que ça ?

Plaintes... et regrets.

Nous ne cessons de nous plaindre, qu'en dépit de toutes les réclamations de la presse et des particuliers, on conserve dans les bureaux d'administration publique, des mobilisés n'ayant d'autres droits à cette injuste faveur que des protections de fonctionnaires se prévalant républicains, et consacrant de leur autorité des abus aussi criants.

Nous avons les mains pleines de noms de réfractaires, que nous nous abstenons de publier, parce que le métier de dénonciateur ne nous convient pas ; mais il est inouï qu'un semblable favoritisme puisse se perpétuer, et le côté grotesque de la chose, c'est que le bureau, chargé de recevoir les réclamations à ce sujet, est lui-même occupé par ces guerriers sédentaires, qui ne sont pas les moins ardents à demander la levée en masse.

Nous regrettons que, malgré qu'on en ait dit, des mobiles ou mobilisés, continuent à promener dans les rues, une oisiveté désespérante, alors que nos défaites sont dues le plus souvent au manque d'instruction et de discipline de nos soldats.

Nous regrettons de voir toujours lesdites encombrées constamment d'officiers de toutes nuances de tout grade et de tout galon, qui feraient mieux d'apprendre la théorie, la géographie et les règlements militaires chez eux, ou d'instruire les troupes qui leur sont confiées.

Nous nous plaignons que certains célibataires connus continuent à afficher dans les réunions publiques des idées ultra belliqueuses et à réclamer la levée en masse, alors qu'eux mêmes devraient être dans les légions de marche et qu'ils sont restés tranquillement chez eux à lieu d'aller faire le coup de feu contre les Prussiens.

Nous regrettons que la semaine se soit écoulée sans qu'aucun avocat mobilisable ait été nommé Juge de paix, procureur de la République ou avocat général.

Vous connaissez le triste état de ma situation pécuniaire ; il m'a fallu acheter un habit neuf à mon fils le duc d'Aoste, pour qu'il pût se présenter décemment aux Espagnols, et vraiment, malgré la meilleure volonté du monde, il m'a été impossible de vous envoyer seulement un régiment convenablement équipé.

La France. — Oui, je sais que vous n'êtes pas riche...

Victor Emmanuel. — Pas riche, vous êtes trop bonne, dites donc que je suis riche comme J. B. Chaque année je rebranche quelque chose sur ma liste civile et si cela continue, j'en serai réduit à la position d'un employé à quinze cents francs.

Ce jour là je demande une place dans un bureau de ministère, et au diable la royauté, je m'en fiche comme d'une guigne. Pourvu qu'on me donne un mois de vacances pendant l'ouverture de la chasse, je serai l'homme le plus heureux du monde.

— Laissez moi entrer bagasse, ze vous dis que je suis de Marseille.

La France. — Vous êtes de Marseille mon ami ?

Le Marseillais. — Joseph Pamphile Papelasse pour vous servir, marchand de savon à Marseille, rue Saint-Ferréol 55, entrée par l'allée, Français pardessus les ceveux et patriote idem, ze ne vous dis que ça.

La France. — Asseyez-vous là mon brave.

Le Marseillais. — Pour brava z'en conviens quoique modeste, et avec un préfet à quatre poils comme Zent on ne peut pas être autrement ze vous en réponde.

La France. Je crois sans peine à votre vaillance,

LES MAGISTRATS RÉVOQUÉS

Un décret du gouvernement de Bordeaux, affiché sur nos murailles, vient de révoquer de leurs fonctions et d'exclure de la magistrature, un certain nombre de présidents et conseillers de cour impériale qui, après l'acte de brigantage du 2 décembre, s'étaient empressés de faire partie de ces tribunaux bâtardeaux appelés commissions mixtes, où l'on déportait à la journée les misérables honnêtes gens qui avaient la faiblesse de ne pas admirer suffisamment les exploits de Bonaparte et de sa bande.

Quelques personnes charitables ont paru affectées désagréablement de la mésaventure arrivée aux magistrats en question, dont le seul tort était d'avoir rendu des services plutôt que arrêts, et d'avoir condamné des républicains à des peines de leur invention, introuvables dans les lois du pays.

Il est certain que la situation de ces malheureux juges est digne de pitié et nous comprenons à l'évidence l'intérêt qu'ils inspirent.

Après avoir fait déporter à Cayenne et à Lambessa un nombre indéterminé de citoyens coupables de ne pas trouver Bonaparte, le plus grand, le plus loyal et le plus honnête des hommes ;

Après avoir recueilli pour prix de leur dévouement, des places variées dans la magistrature assise, grâce à un avancement aussi rapide qu'immérité ;

Après avoir joui tranquillement pendant vingt années de la considération attachée à leurs fonctions élevées, près s'être vu saluer chapeau bas par tous les huissiers et concierges de palais, qui leur donnaient du monsieur le premier président, ou du monsieur le conseiller en pleine figure, après avoir émargé religieusement leur petite tranche de budget,

Ces infortunés magistrats dont la conscience fut jadis non moins large que les manches de leur toge, ces infortunés sont brusquement révoqués de leurs fonctions et se trouvent dans l'impossibilité par conséquent, de continuer le même commerce.

N'est-ce pas indigne ?

On va même jusqu'à dire : C'est illégal ! Illégal est joli, illégal nous enchante. Nous croyions pourtant qu'il était écrit dans la loi que tout juge qui en matière criminelle prononçait des peines non prévues par le Code pénal, commettait un délit de justice et devait être considéré comme prévaricateur.

Les magistrats révoqués ne se sont rendus coupables que de cette peccadille, — pas autre chose.

Et voyez combien les mœurs se sont adoucies et épurées.

Autrefois Cambyse, roi de Perse, avait adopté pour les juges prévaricateurs une punition d'une espèce particulière : Il les faisait dépecer et leur peau servait à recouvrir les sièges de leurs successeurs.

Aujourd'hui on se contente de les révoquer de leurs fonctions et de les priver de leurs appointements. Mais ce supplice mitigé n'en excite pas moins l'indignation des gens sensibles contre les odieuses persécution du tyran de Tours et de ses sous-tyrans, et on verse un pleur sur ces victimes qui se trouvent sans abri pour reposer leur toque galonnée.

On nous permettra de n'avoir point la larme aussi facile et de trouver parfaitement juste au contraire, et parfaitement convenable de rappeler à certains juges oublieux, que la magistrature a pour mission de rendre la justice et non pas de mettre son ministère au service des haines et des rancunes malhonnêtes du premier aventurier qui s'empare d'une couronne au coin

à votre ardeur, mais hélas vous avez bien fait pour moi jusqu'à présent, mon ami. Et vous savez pourtant si j'avais besoin du concours de tous mes enfants.

Le Marseillais. — Ben peu fait pour vous ! Ah tenez si ce reproche il était fondé, ze m'en ferais le crâne, loi de Pamphile. Bien peu fait, mais pour aller permettre moi une simple question : Les Prussiens sont ils venus à Marseille ?

La France. — Comment à Marseille ?

Le Marseillais. — Les Prussiens sont-ils venus à Marseille ? Voilà tout ce que ze vous demande. Répondez moi catégoriquement oui ou non.

La France. — Non évidemment.

Le Marseillais. — Pour aller, il n'y a rien à dire contre nous. Si les Prussiens ils étaient venus et qu'il en fût restés, ah ! dans ce cas ze ne dis pas, on pourrait nous accuser d'être des ci et des ça, mais du moment qu'ils sont pas venus...

La France. — Mais mon ami c'était au-devant d'eux qu'il fallait aller pour me délivrer : c'est à Paris, c'est sur la Loire, c'est dans le Nord, c'est dans l'Est qu'il fallait courir.

Le Marseillais. — Ah non non, nous autres zens du Midi, voyez vous, nous ne quittons guère notre pays. Comme le zéant Anté c'est n'est que sur notre terrain que nous avons une vaillance invincible. C'est pour ça que ze vous le dis encore un coup, que les Prussiens viennent à Marseille, dis que la vengeance mon bon, et ils ve ront de quel bois nous nous caignons, nous autres de la rue Saint-Ferréol. En attendant ze ne puis que vous exprimer tout le çagrin que ze ressens du triste

d'une rue, entre minuit et une heure du matin.

Mais ce qui nous semble tout à fait cocasse dans cette affaire, c'est de voir le nommé Fournichon, grand amiral de la flotte des déportés de Décembre, apposer bonnement sa signature au bas de décrets semblables, alors que son nom devrait plutôt être joint à ceux des magistrats frappés de révocation.

C'est décidément un homme bien extraordinaire que cet amiral Fournichon, un véritable phénomène, et lorsque le gouvernement de la défense nationale sera à bout de ressources financières, nous l'engageons vivement à montrer son Fournichon dans les foires, moyennant dix ou quinze centimes, à l'instar de l'homme sauvage ou de la femme à barbe. — Les visiteurs ne manqueront pas.

Que M. Crémieux creuse cette idée, il y a là un succès d'argent.

Correspondance

Etat-major de la garde nationale du Rhône.

Lyon, le 29 janvier 1871.

Monsieur le Directeur,

Ne vous serait-il pas possible, à l'exemple de tous vos confrères de la grande presse, de nous envoyer votre petite, mais très-estimable feuille.

Elle nous aiderait à passer les nombreuses heures pendant lesquelles, comme vous le dites, nous ne faisons rien, si ce n'est d'épater les nationaux de garde, par l'éclat de nos grandes bottes. Au reste, l'état-major a assez désoilé votre rate, pour que notre demande soit accueillie favorablement.

Recevez, etc.

Gaillard,
Capitaine d'état-major.

Nous nous faisons un plaisir de déferer à la demande courtoise de notre correspondant ; heureux si, grâce à la lecture de la Mascarade, les officiers d'état-major de la garde nationale peuvent trouver le temps un peu moins long que leurs bottes.

Comité de travail pour l'armée française.

Samedi soir, 4 février, à huit heures, au Palais Saint-Pierre, ancienne salle de la Bourse, conférence faite par M. Victor Chéribat, au profit des soldats.

Trois invasions, trois poèmes.

On trouvera des billets, chez M. Méra, libraire, et chez le concierge du Palais Saint-Pierre. Places réservées : 2 fr. Entrée 1 fr.

Vive Marseille !

S'il est un spectacle consolant au milieu de nos épouvantables revers, s'il est une pensée reconfortante dans ce moment terrible où se jouent les destinées de la France, c'est de voir l'ardent patriotisme qui anime Marseille, c'est de songer aux sacrifices douloureux que la cité phocéenne s'impose pour la défense de la patrie et de la République.

Ah oui ! comme le proclame si bien le préfet Gent : guerre à outrance, sans merci, contre les hordes barbares qui souillent le sol sacré de la patrie !

Aussi voyez : nos enfants, mobiles ou mobilisés se battent courageusement un peu partout, se font bacher menu pour la défense nationale ; — mais les Marseillais ne sont pas encore entrés en lice ; sans doute, si nous n'avons pas été vainqueurs, c'est que les Marseillais n'étaient pas là !

é et où vous vous trouvez, mais ayez pas peur nous sommes là pour vous venir et avec mon-sieur Zent encore. Aussi qu'ils y viennent, nous les mançons avec leurs casques, ze ne vous dis que ça...

La France. — Alors bonsoir, bonsoir.

Le Marseillais. — Oui brave, ze le répète, quoique modeste.

— Q de vous dites. — On n'entre pas. Les Gascons entrent partout, capé de Dieu.

La France. — Un gascon cette fois, toujours plus de bruit que de besogne.

Le Gascon. — Belle damé, je vous présente Nicolas Castrabagnac de la Haute-Garonne, prêt à mettre à votre service son bras, son épée et son fusil.

La France. — C'est un peu tard pour venir, mon ami, alors que je suis blessée, abattue et presque mourante.

Le Gascon. — Un p u tard qué vous dites. Mais depuis deux mois sandis, je cherché ces maudits Prussiens sans pouvoir les trouver, tron de Dieu. Il se cachent de moi bien sûr, les gredins...

La France. — Sans les trouver, dites-vous, mais malheureux, les Prussiens occupent quarante départements. Où les avez-vous cherchés alors ?

Le Gascon. — Où je les ai sèrchés ? Dans tout la Gascogne pardieu ! Dans la Gascogne, la Haute-Garonne, le Tarn et Garonne, le Lot, le Gers, la Dordogne, et je n'ai pas pu en rencontrer seulement un, nn à pourfendre en densse, capé de Dieu.

La France. — Pourquoi n'être pas venu jusqu'à Dijon seulement, vous auriez largement trouvé de quoi exercer votre vaillance.

Nos légions se font massacrer, gèlent dans l'Est ; — les mobiles des Bouches-du-Rhône se chauffent le ventre au soleil d'Afrique, et leurs mobiliés se dirigent à petites journées vers le camp des Alpines.

Il vent venir tous, — et la France est sauvée. Ce n'est pas tout : Marseille veut avoir son siège : jalouse de la défense de Phalsburg, Belfort ou Paris, la noble cité deviendra place forte à son tour ; elle aura ses foris avancés, son enceinte, ses fossés et ses remparts ; et si Guillaume-le-Singlant, pousse la témérité jusqu'à s'avancer jusque sous les murs de Marseille, c'en est fait de lui et de son armée.

Où, c'est décidé, Marseille va se mettre en état de défense.

Les travaux ne sont point complètement achevés, quelques-uns sont même à peine ébauchés, mais grâce à nos informations, nous pouvons donner une idée des formidables moyens de défense entrepris dans la capitale des bouillabaisse.

Pour parer à toute éventualité d'attaque par mer, le château d'If sera armé d'une douzaine de batteries de 24, sous le commandement d'Edmond Dantès et de l'abbé Faria, auxquels la connaissance absolue des lieux donne une compétence extraordinaire.

A l'entrée du port de la Joliette on a coulé des chargements de savon et placé des torpilles et des troupes de l'air et plosibles qui interceptent tout passage même de des barques de pêcheurs. Le port de la Cannebière se défend tout seul par ses odeurs et ses émanations.

Le château impérial, les bains des Catalans et le restaurant de la Réserve, crénelés et armés de batteries nombreuses sont autant de redoutes impénétrables et inexpugnables.

Au Prado, — côté de la mer, — on a élevé un bastion et abattu tous les arbres de cette admirable promenade, afin d'apposer des obstacles insurmontables à la cavalerie ennemie.

Les deux extrémités de la rue de Rome sont protégées par des redoutes et des retranchements défendus au moyen de pièces devenues portées.

La rue Saint-Ferréol est devenue un camp retranché à l'abri de toute surprise et de toute attaque.

La rue Paradis est un parc d'artillerie.

Aux allées de Meilhan, on construit un fort détaché avec fossés, enceinte, épaulements, revêtements, et tout ce qui s'en suit. Sur la Cannebière, on a caserné le café de France et le café Turc et d'immenses souterrains communiquent avec la Bourse crénelée, et la Préfecture également crénelée. Ces importants ouvrages seront défendus par le bataillon des mobiles de Vaucluse que M. Gent a toujours gardés autour de lui à cet effet.

Les cours Saint-Louis et Belzunce sont fortement barricadés et les feux de ces positions convergent avec ceux du Muséum et du jardin zoologique où l'on a établi deux ou trois bastions qui commandent la route de Toulon et au besoin les Aigalades.

Voilà, à peu près dans leur ensemble, les travaux de défense que fait exécuter la ville de Marseille. Maintenant viennent les Prussiens, les Marseillais feront leur devoir, et leurs canons démantelent les régiments tudesques, d'ront à l'invasion barbare : Tu n'iras pas plus loin !

A. MONEY

Le citoyen Jacqui a trouvé un collègue partageant son affection pour les journalistes.

Dans la séance du 19 janvier au Conseil municipal, le citoyen Barbecot s'est plaint que les journaux attaquaient le Conseil.

Peut être, en effet, certaines feuilles ont-elles osé ne pas trouver absolument parfaites toutes les décisions des représentants de la Commune ; peut-être s'est-on permis de critiquer certains hommes et certaines mesures. Mais jusqu'à ce que le Conseil municipal ait décrété sa propre infailibilité, des citoyens se croient autorisés à discuter ses actes, attendu que, relevant du suffrage universel, ce Conseil, comme toutes les assemblées

Le Gascon. — Oh les pays du Nord, m'en parlez pas, non, vrai, m'en parlez pas. Ça vous refroidit rien qu'd'y penser.

La France. — Alors vous attendrez comme la Marseillais que les Prussiens descendent en Gascogne ?

Le Gascon. — Parfaitement, et c'est pour le coup que nous les taillerons en pièces, c'est sera un spectacle à voir, sandis.

La France. — C'est bien, mon ami, et je saurai compter sur votre patriotisme.

Le Gascon. — Comptez-y, foi de Gascon, mais pour le Midi seulement. Le Nord ne mé regardé pas. Votre très humble et vaillant serviteur, Nicolas Castrabagnac de la Haute-Garonne.

La France. — Heureusement que tous ne leur ressemblent pas.

La République. — Non certes, car en voici un qui en arrivant vient de succomber à ses blessures.

La France. — Qui est-il, ce vaillant cœur ?

— Un légionnaire du Rhône.

La France. — O si, ils ont su mourir pour moi ceux-là — Pauvres enfants, et sans me sauver.

— Sa Majesté...

La France. — Encore... j'aurais besoin de repos pourtant ; quel est le nom d'i visiteur.

La République. — Bonaparte.

La France. — Bonaparte, le misérable ! Il ose se présenter devant moi ! qu'on le jette à la porie.

La République. — Ne craignez rien, je me charge de l'exécution.

LECLAT.

possibles, ne doit pas prétendre à une approbation sans contrôle. Au moins, c'est notre avis.

D'autre part, le citoyen Barbecot a proposé de mander les gérants des journaux pour les obliger à vendre leurs numéros moins cher, puisqu'on a aboli le timbre.

Nous n'entreprendrons pas de prouver au citoyen Barbecot, qu'au nom de la liberté, il est loisible à un éditeur de journal de vendre sa feuille le prix qu'il veut, quitte à lui de trouver des acheteurs.

Seulement pour prouver notre bonne volonté au citoyen Barbecot, nous nous engageons à lui céder chaque semaine un numéro de la Mascarade, au prix de 13 centimes, étant déduits les deux centimes de timbre que nous version au Trésor par chaque exemplaire.

Nous pensons que tous nos confrères suivront notre exemple.

Le grand Napoléon.

Consulat

A une époque, où les peuples, comme l'homme dans son adolescence, étaient animés d'une confiance aveugle dans leur force personnelle, d'une foi orgueilleuse que rien n'arrêtait, qui bravait tous les obstacles, d'une mobilité d'esprit, enfin d'une aptitude à l'enthousiasme qui est le propre de la société humaine peu avancée en civilisation, à une époque de barbarie, dis-je, Philippe de Macédoine disait à ses soldats, en leur montrant la riche conquête de l'Asie : « Pendant longtemps une « attache injuste, grossière, est partie de ces con- « trées barbares : que l'agression vienne de nous, « maintenant. Montrons-leur que la Grèce aussi « sait défier des ennemis qui n'ont de force que par « leur grand nombre. Ils voulaient nous apporter « leur ténacité, leurs vices et leur despotisme. « Soyons, nous, conquérants et fondateurs ! Lais- « sons-leur, après les avoir vaincus, les vertus, les « lettres et la liberté. »

Ainsi parlait ce charlatan ambitieux, père d'Alexandre, ainsi parle deux mille ans après, le charlatan Bonaparte, père du mensonge.

Le lendemain, 26 décembre 1799, pour donner un nouveau démenti à ses paroles du 25, et bien que le recensement des votes du peuple français fut encore ignoré (il n'a été connu que le 10 février 1800), Bonaparte écrit au roi d'Angleterre :

« Appelé par le vœu de la nation française à « occuper la première magistrature de la répu- « blique, je crois convenable, en entrant en charge, « d'en faire directement part à Votre Majesté. »

« La guerre qui, depuis huit ans, ravage les « quatre parties du monde, doit-elle être éternelle ?

« N'est-il donc aucun moyen de s'entendre ? »

Et, oubliant qu'il avait écrit au directoire, le 18 octobre 1799 : « Il faut que notre gouverne- « ment détruise la monarchie anglaise, ou il doit « s'attendre lui-même à être détruit par la corrup- « tion et l'immixtion de ces actifs insulaires, » Bonaparte termine, en ces termes, sa lettre au roi d'Angleterre :

« Comment les deux grandes nations les plus « éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que « ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peu- « vent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur, « le bien du commerce, la prospérité intérieure, le « bonheur des familles ? Comment ne sentent-elles « pas que la paix est le premier des besoins comme « la première des gloires ? »

Puis, pendant que son secrétaire, M. de Bou-

ronne, pille cette lettre, la cachette et l'expédie. Bonaparte s'écrit : « Mon pouvoir tient à ma « gloire et ma gloire aux victoires que j'ai rempor- « tées. Ma puissance tomberait si je ne lui donnais « pour base encore de la gloire et des victoires nou- « velles : la conquête m'a fait ce que je suis, la « conquête seule peut me maintenir. »

Donc, en campagne ! « Jeunes Français, si vous « êtes jaloux d'être d'une armée destinée à finir « la guerre de la révolution, en assurant l'indépen- « dance, la liberté et la gloire de la nation, aux « armes ! aux armes ! accourez à Dijon. »

Les Alpes sont tournées, les Autrichiens sont battus, culbutés, terrassés, mis dans la plus complète déroute aux champs de Marengo, et l'histoire enregistre la date 14 juin 1800.

Cependant, de cette victoire, que nous reste-t-il ?

1° Une note du maréchal Marmont ainsi conçue :

« A cette occasion dit-il, je contrai un fait curieux. »

« Le récit de cette bataille publié dans le bulletin « officiel, était, à quelques circonstances près, assez « vrai. Le département de la guerre reçut l'ordre « de développer cette narration et d'y joindre les « plans. Cinq ans plus tard l'empereur se fit repré- « senter ce travail ; il en fut mécontent, le biffa, et « dicta une autre relation, dans laquelle la moitié « à peine était vraie, et prescrivit au dépôt de pré- « parer pour le *Mémorial* le récit d'après ces don- « nées. Enfin, trois ans après, l'empereur voulut « encore revoir ce travail, il lui déplut, et eut le « sort du premier ; enfin il en rédigea un autre, « où tous les faits sont faux. »

2° Une déclaration de M. de Bourrienne qui nous apprend comment se fabrique la gloire militaire :

« On regardait, déclare-t-il, la bataille comme per- « due, et elle l'était en effet, car le premier consul « ayant demandé à Desaix ce qu'il en pensait, ce « bon et brave général lui répondit sans aucune « jactance : *La bataille est complètement perdue, « mais il n'est que deux heures, nous avons en- « core le temps d'en gagner une aujourd'hui.* »

« On a raconté la mort de Desaix de différentes « manières, ajoute Bourrienne, et je n'ai pas besoin « de dire que les paroles que lui prête la fabuleux « bulletin étaient imaginaires. Il n'est pas mort « dans les bras de son aide-de-camp Lebrun, comme « j'ai dû l'écrire sous la dictée du premier consul ; « il n'a pas non plus prononcé le beau discours que « j'écrivis de la même manière. »

Cette victoire a inspiré à notre chansonnier na- tional, ces vers si connus et si faux :

Grand héros, grand héros

De notre belle France :

J'ai connu la vaillance

Aux champs de Marengo.

et à M. Viennet, membre de l'Académie française, cette remarque si ignorée et si vraie : « De tous les « imposteurs qui sont passés sous nos yeux, le plus « grand est, sans contredit, celui qui, en 1797, « comparait la république au soleil et qui la ven- « drait deux ans après à son profit. »

Voilà tout ce qui nous reste de la journée du 14 juin 1800.

Après avoir cueilli de nouveaux lauriers aux champs de Marengo, Bonaparte se rend à Milan, où il cueille les roses de Vénus dans les bras de la chan- tesse madame Grassini : « J'en sais quelque chose, « raconte M. de Bourrienne, puisqu'il m'est arrivé « plusieurs fois de prendre le thé, le même, « avec elle et Bonaparte, dans la chambre à coucher « du général, ce qui ne m'amusa pas plus qu'il ne luit. »

Et, pour se délasser, il travaille avec le directeur général des postes. L'on sait ce que cela veut dire quand un directeur général des postes travaille avec le chef du gouvernement. Ce fut dans une de ces séances laborieuses, que le premier consul vit une lettre de Kellermann à Lasalle dans laquelle il lui disait : « Croisais-tu, mon ami, que Bonaparte ne

« m'a pas fait général de division, moi qui viens « de lui mettre la couronne sur la tête ! » La lettre recachetée, fut envoyée à son adresse, mais Bona- parte n'en oublia jamais le contenu : « Quand un « pays, dit un contemporain, est assez malheureux « pour qu'il y ait des coïncidences habituelles en- « tre la police et la poste, le fripon est un honnête « homme et l'honnête homme est un fripon, il n'est « point de manière plus basse et plus vile de scruter « l'opinion. » C'est la manière qu'employait Bona- parte.

Rentré à Paris, couvert des lauriers de Mars et des couronnes de Vénus, le violateur du secret des lettres, fatigué et ennuyé des continuelles demandes d'argent que lui faisaient ses frères, dont l'un, Jo- seph, dépensait de grosses sommes à Montfontaine, et l'autre, Lucien, à Neuilly, et voulant en finir avec le premier, il donna à M. Collet la fourniture des vivres de la marine, mais à la condition de re- mettre, sur ses bénéfices, un million cinq cent mille francs par an à Joseph.

Le marché fut accepté.

Quelque temps après, ce fournisseur s'était adressé à Bonaparte pour obtenir le rembourse- ment de ses fournitures, celui-ci lui répondit avec une violente humeur : « Eh ! f..., pour qui me « prenez-vous ? croyez-vous que je sois un capucin, « moi ? Il fallait donner cent mille écus à Dèbes, « cent mille à Duroc, cent mille à Bourienne, vous « faire payer et ne pas venir m'ennuyer des ces « balivernes... »

Des balivernes ! ce que la loi punit de la dégra- dation ! On trouve à l'article dégradation, dans le *Répertoire* de Merlin, que la dégradation d'un of- ficier consiste à le dépouiller avec ignominie de l'office ou de la dignité dont il est revêtu, et à le priver de tous les privilèges et de toutes les pré- rogatives qui y sont attachées. « Cette peine, ajoute l'organisateur du tribunal révolutionnaire et le Pa- pinien moderne, a lieu lorsque l'officier a commis quelque délit qui blesse l'honneur de sa place, ou quelque prévarication dans ses fonctions, ou enfin quelque action contraire aux règles de la délicatesse et de l'honnêteté que sa charge exige. »

Quel autre que Bonaparte pourrait appeler de pareils crimes des balivernes ?

Le 4 septembre suivant, c'est-à-dire quatre-vingts jours après les exploits de Marengo, le général Vau- bois, commandant à Malte, pressé par la famine, est obligé de capituler. Et cependant dès le 9 février précédent, le commissaire du gouvernement fran- çais, à Malte, avait écrit à Bonaparte : *Hâtez-vous de sauver Malte : des hommes et des vivres, il n'y a pas de temps à perdre.*

Bonaparte fit insérer cette lettre au *Moniteur*, mais au lieu de ces mots, il y a dans la journal of- ficiel : « Son nom (celui de Bonaparte) inspire « aux braves défenseurs de Malte un nouveau « courage ; nous avons des hommes et des vi- « vres. »

Et cela lorsque l'article 146 du Code pénal porte : « Sera puni des travaux forcés à perpétuité, tout « fonctionnaire ou officier public, qui en rédigeant « des actes de son ministère, en aura frauduleuse- « ment déformé la substance ou les circonstances, « soit en écrivait des conventions autres que celles « qui avaient été tracées ou dictées par les parties, « soit en constatant comme vrais des faits faux, ou « comme avoués des faits qui ne l'étaient pas. »

Il ne faut pas que ces faux en écritures publiques nous surprennent : « J'ai vu, nous dit le secrétaire « particulier de Bonaparte, j'ai vu bien rarement « des lettres ou des rapports tels qu'on les envoyait. « Je me suis aperçu de combien de motifs on peut « se servir pour justifier ces falsifications. Lorsque « l'on a quitté une fois le sentier de la franchise et « de la bonne foi, tous les prétextes sont bons pour « justifier cette conduite. Quelle histoire l'on écri- « rait si l'on ne savait que le *Moniteur*. »

Communiquer sciemment l'erreur, n'est-ce pas mentir ? et le mensonge n'est-il pas à la fois la plus

lâche violation de l'ordre moral et la plus odieuse dégradation de la dignité humaine ? Telles étaient les infamies dont Bonaparte s'était rendu coupable au moment de la conjuration de l'Opéra et de l'at- tentat de nivôse.

L'attentat du 3 nivôse (24 décembre), connu sous le nom de *La machine infernale*, termine l'année 1800. Cent trente citoyens, parmi lesquels on compte plusieurs représentants du peuple et le gé- néral Rossignol, tous étrangers à cet attentat, et, par conséquent innocents, sont enlevés à la patrie, à leurs familles, à leurs femmes, à leurs enfants, pour être déportés sur l'ordre de Bonaparte, d'abord aux îles Séchelles, et plus tard aux îles Comores, où, à l'ex- ception de quatre seulement, ils périssent dans la plus affreuse misère !

Le 31 janvier 1801, Aréna, ancien chef de bri- gade de gendarmerie, Céracchi, sculpteur, Demer- ville, employé de l'administration, impliqués tous trois dans la conjuration de l'Opéra, portent leur tête sur l'échafaud.

Dans cette dernière conjuration, Bonaparte n'a- vait couru aucun danger : « Je n'ai point réellement couru de danger, dit-il à une députation du Tribu- nal, le 16 octobre 1800. Ces sept ou huit malheu- reux, pour avoir la volonté n'avaient pas le pouvoir de commettre les crimes qu'ils méditaient. »

Mais s'ils n'avaient pas ce pouvoir, disons-nous, ils avaient le droit de s'armer contre l'autorité ab- solue, puisque une telle autorité ne peut exister de droit parmi les hommes. Quand elle existe c'est un devoir, et le plus saint de tous les devoirs, que de secouer le joug d'une autorité pareille, car rien ne contrarie plus les lois de la nature, relativement à l'espèce humaine, qu'un homme qui met son ca- price et son bon plaisir à la place des règles éter- nelles de justice et de raison qui doivent présider au développement de l'humanité. « Loin de com- « mander en maîtres, déclare le savant professeur « Paille, les gouvernants sont liés eux-mêmes par la « loi, et ne peuvent ordonner que ce qu'elle ordonne. « Du moment où ils dépassent les limites de la lé- « galité, leur autorité cesse d'être légitime, et la so- « ciété qui la leur a confiée a le droit de les en dé- « pouiller pour en revêtir des dépositaires plus « fidèles. »

Or, ces hommes étaient-ils coupables et, dans tous les cas, méritaient-ils une mort ignominieuse ? Je n'hésite pas à répondre résolument : Non ! Et j'appuie mon dire sur une loi de Solon qui permet- tait de tuer un tyran et ses complices, et tout citoyen qui voudrait s'emparer de l'autorité souveraine. De plus, je crois avec le célèbre jurisconsulte Ben- tham, que, pour sévir avec quelque justice contre le parti vaincu, il faut non seulement prouver qu'il a le désir de troubler l'Etat mais encore qu'il a la puissance de le faire, et c'est précisément ce que n'avaient pas, comme le déclare Bonaparte, les ci- toyens Aréna, Céracchi, Demerville et leurs amis. Voilà pourquoi je soutiens que ces généreux et cou- rageux républicains ne méritaient pas la mort.

Victorieux des conspirations du dedans, Bona- parte échoua dans ses entreprises du dehors. Le 30 août 1801, l'Egypte, laissée sans secours depuis le départ de Bonaparte, fut évacuée par les débris de quarante mille hommes qui y avaient été débar- qués. Il ne resta de cette aventureuse et criminelle expédition, que la destruction d'une de nos plus belles armées, la perte de l'élite de nos généraux, l'anéantissement de notre marine, Malte et la domi- nation de la Méditerranée aux Anglais.

(à suivre.)

Célestin Ferrer.

Tous les articles non signés

Le Directeur-gérant, E.-B. LABAUME.

LYON. — IMPR. LABAUME, COURS LAFAYETTE, 5.

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU

Aiguës ou chroniques les plus rebelles

Dont le traitement aurait été infructueux

Guéries RADICALEMENT par le ROB-SAVARES

PERFECTIONNÉ

Dépuratif-tonique, Régénérateur du Sang et des Humeurs

Entièrement VÉGÉTAL, il remède aux accidents mercuriels

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien

de 1^{re} classe,

Rue Finay, 12, au premier étage, près de l'Hôtel

de Ville, à Lyon.

Allée de traverse, rue de l'Arbre-Sec, 9.

35

33 Ans de Succès

ROB-SAVARES, DÉPURATO-TONIQUE Perfectionné

pour la parfaite guérison des

MALADIES SECRETES

Faiblesse des organes, Pertes, Abscès, Ulcères, Tumeurs, Érup- tion à la peau, Affections cutanées et Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant *dépuratif* le dispensent de tout éloge et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de première classe

Rue Finay, 12, au premier étage, Lyon

Allée de traverse rue de l'Arbre-Sec, 9

(37)

AU BALLON CAPTIF

Rue de la Barre, 8, en face de la rue Belle-Cordière — LYON

MOUCHET, horloger, bijoutier

Ex-couvrier horloger de BREGUET de PARIS

1^{er} Prix à l'Ecole des Sciences et des Arts industriels de Lyon, spé- cialité pour les Réparations de Remontoirs

SEULE MAISON A LYON POUR LA MODICITÉ DE SES PRIX.

Toutes les Réparations et les Ventes sont garanties de 1 an à 4 ans.

Aperçu des prix :

Nettoyage de montres à cy- lindre.	2 50	à cylindre et rubis depuis . . .	25
Grands ressorts de montre, première qualité.	3 50	Montres or pour hommes à cylindre et rubis, depuis . . .	35
Nettoyage de pendule.	3 50	Montres argent pour hom- mes à cylindre et rubis, depuis . . .	25
Verres de montre double.	50	Id. pour hommes, depuis . . .	150
Id. cristal.	75	Id. en alluminium	30
Montres or pour dames, à cylindre et rubis, depuis . . .	65		
Montres argent pour dames			

Fait les Réparations en tous genres. — Expédie dans le dehors.

ACHAT D'OR ET D'ARGENT

HERNIES

Sans opération, guérison prompte et parfaite garantie par les faits. En con- séquence, plus de bandages. S'adresser à M. Gaillard, médecin de la faculté de Montpellier, domicilié à Lyon, quai de la Charité, 1.

LA SILENCIEUSE



MACHINES A COUDRE

BRODEUSES, BOUTONNIÈRES

de tous systèmes

pour Familles et Ateliers

garanties de 1 an à 5 ans, de 50 fr. à 450 fr.

Maison de gros et détail

J.-P. MOLLIERE

Rue Impériale, 61 et 63, Lyon

Plusieurs médailles d'or

(21-12)

Toux, Rhumes, Catarrhes

Coqueluche et Oppression

Ne peuvent résister à l'action du SIROP DUBREUIL, que 12 années de succès ont placé au premier rang parmi les Péc- toraux.

Dépôts : Pharmacie DUBREUIL, 38, rue de Chartres, et dans toutes les Pharmacies et Drogueries.

Exiger la signature.